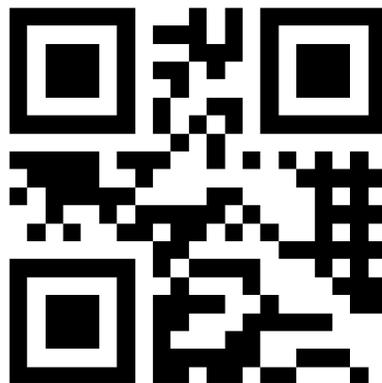


SES ACTIVITÉS

- Partenariat et force de propositions auprès des pouvoirs publics :
 - Réingénierie de formation des infirmières puéricultrices
 - Évolution du programme de formation des auxiliaires de puériculture
- Organisation et animation des journées nationales d'études
- Actions de développement professionnel continu (DPC)
- Communication via un site Internet www.ceepame.com
- Valorisation des travaux des étudiants (prix CEEPAME)
- Publication et partenariat avec les sociétés d'édition
- Travail en partenariat avec les associations professionnelles (ANPDE, ANAP, CEFIEC GERACFAS, UNAIBODE, CEIADE, FINE EUROPE...)
- Participation à l'«Académie des sciences infirmières»
- Participation à la construction d'une discipline en sciences infirmières

CARTE DE FRANCE DES ÉCOLES ET INSTITUTS



CONTACTER LE CEEPAME

E-mail : president@ceepame.com
Site Internet : www.ceepame.com

CEEPAME SIÈGE DE L'ASSOCIATION :

26, boulevard Brune
75014 PARIS



Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance

COMITE D'ENTENTE DES ECOLES PREPARANT AUX METIERS DE L'ENFANCE



Association loi 1901

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

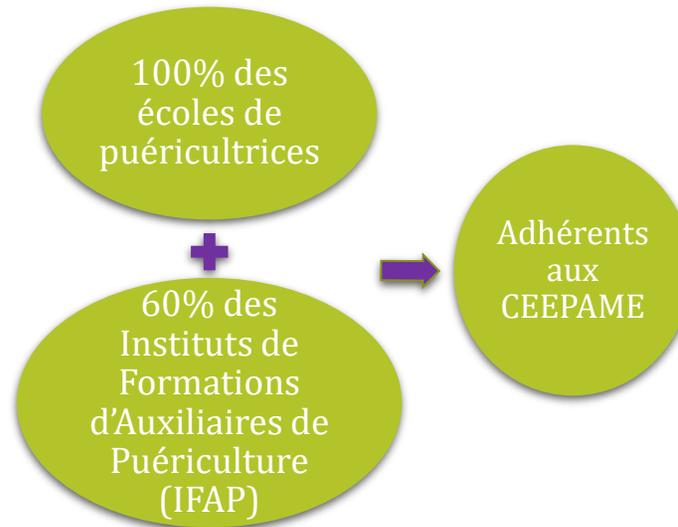
Le Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME) est une association loi 1901 qui représente les formations d'Infirmières Puéricultrices et d'Auxiliaires de Puériculture du territoire français et des DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer - Collectivités d'Outre-Mer).

PROFESSIONNELS FORMES PAR AN

- 1000 infirmières puéricultrices
- 1500 auxiliaires de puériculture



SES ADHÉRENTS



LES PARCOURS DE FORMATION

Ecoles et Instituts proposent des parcours de formation :

- En cursus complet ou partiel,
- En VAE (Validation des Acquis de l'Expérience),
- En apprentissage



SES OBJECTIFS

- Promouvoir une formation professionnelle de qualité dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et des familles
- Assurer la coordination des écoles et des filières de formation
- Représenter les écoles et instituts auprès des pouvoirs publics et de toute autre instance nationale ou internationale
- Développer également l'expertise pédagogique des formateurs
- Initier des travaux de recherche
- Inscrire les écoles dans une démarche qualité

SES ENGAGEMENTS

- **Construction** d'une discipline en sciences infirmière
- **Engagement** dans le système Licence, Master, doctorat pour l'évolution de la formation d'infirmière puéricultrice
- **Recherche-Action** pour l'évolution du métier et du programme de formation des auxiliaires de puériculture